

7 – ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DU VAR / OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que l'association des Anciens Maires et Adjoints du Var a pour mission entre autre :

- d'animer des interventions citoyennes auprès des écoliers, collégiens, lycéens, missions locales
- de proposer des projets pour les Mariannes du civisme qui récompensent les sept communes ayant obtenu le meilleur score en termes de participation aux élections présidentielles et législatives.
- de conférer l'honorariat des maires
- de projeter des rencontres à thèmes

Afin de mener à bien ses missions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer à l'association des anciens maires et adjoints du var, une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 €.

Cette contribution municipale aiderait grandement dans la mise en œuvre des tâches de l'association qui continue à œuvrer pour le bien de la « *chose publique* ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à octroyer la subvention précitée.